

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombres de membres :**

En exercice : **33**

Présents ou représentés : **30**

Qui ont pris part à la délibération : **30**

Date de la convocation : **14/12/2015**

Date d'affichage : **14/12/2015**

**de la Commune de COGOLIN  
Séance du LUNDI 21 DECEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze et le vingt et un décembre à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni au Centre Maurin des Maures, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE,

**PRESENTS** : Éric MASSON – Audrey TROIN – Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX –Pascal CORDÉ - Maria De Fatima FIANDINO - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Jean-Jacques GABERT - Patrick CLAUDEL - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Monique LEBLANC - Valérie ROBIN - - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - René LE VIAVANT - Renée FALCO -Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ

**POUVOIRS** : Laëtitia PICOT à Marc Etienne LANSADE / Aimé GARNIER à Patrick GARNIER/ Christelle DUVERNET à Eric MASSON / Malika OUAREZKI à Michel DALLARI

**ABSENTS** : Sébastien MACREZ - Marie-Ly GARCIA – Michel BERTIN

**SECRÉTAIRE de SÉANCE** : Jeanne LAURITO

Monsieur le Maire expose que, par délibération en date du 17 juin 2015, la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez a accepté la réalisation d'une étude juridique, technique et financière relative au transfert de la compétence transport et traitement des déchets ménagers et assimilés au Syndicat mixte intercommunal de transport et de traitement des ordures ménagères de l'aire toulonnaise (SITTOMAT).

Les résultats de cette étude ont conforté la CCGST dans sa démarche d'adhésion, telle que rapportée dans le protocole d'engagement adopté le 17 juin 2015.

**N° 2015/173**

**APPROBATION DE L'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ AU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE L'AIRE TOULONNAISE (SITTOMAT)**

## CM 21/12/2015

N° 2015/173

### APPROBATION DE L'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ AU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE L'AIRE TOULONNAISE (SITTOMAT)

C'est pourquoi dans sa séance du 12 novembre 2015, la CCGST a décidé à l'unanimité d'adhérer au SITTOMAT et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

La procédure d'adhésion au SITTOMAT est soumise aux dispositions des articles L 5211-18 (par renvoi du L 5711-1) et L 5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'adhésion de la CCGST est donc subordonnée à l'accord des Conseils Municipaux des villes membres, donné dans les conditions de majorité qualifiée.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez au SITTOMAT et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le Conseil Municipal,

VU, le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5211-18 et L 5214-27,

VU, la délibération de la CCGST n° 2015/06./17- 05 du 17 Juin 2015,  
VU, la délibération de la CCGST n° 2015/11/12-20 du 12 novembre 2015 adoptant à l'unanimité son adhésion au SITTOMAT,

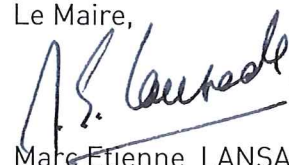
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez (CCGST) au Syndicat mixte intercommunal de transport et de traitement des ordures ménagères de l'aire toulonnaise (SITTOMAT) et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**



Le Maire,



Marc Etienne LANSADE.